



D.2017.10.04.4.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Octobre 2017

4 – ETUDES ET PROSPECTIVES**4.2 – PROJET TOULOUSE EURO SUD-OUEST : APPROBATION DE L'AVENANT 5 A LA CONVENTION D'APPLICATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU 2 FEVRIER 2011, DE LA CONVENTION CADRE D'ETUDES PARTENARIALES DU 30 DECEMBRE 2009.**

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X	X (M. Lafon à partir de 10h32)	
BRIAND Sacha	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h15)
CARNEIRO Grégoire	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h25)
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'à 10h45)	X(Absent excusé à partir de 10h46)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Grass à partir de 10h30)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Del Borrello à partir de 10h45)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (M. André à partir de 11h10)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

1- Contexte :

L'Etat, la Région Occitanie, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, la SNCF, Tisséo-SMTC et Toulouse Métropole, ont signé le 30 décembre 2009, une convention cadre définissant les thématiques et le calendrier des études, les conditions de pilotage politique et technique et le cadre financier, afin de développer une démarche de projet associant développement ferroviaire, intermodalité, accessibilité des territoires et aménagement urbain.

L'approbation de l'avenant 5 à la convention cadre fait l'objet de la délibération D 2017.10.4.4.1. L'avenant 5 à la convention d'application administrative et financière a pour objet de traduire les engagements de l'avenant 5 à la convention cadre.

2 – Financement et participation du SMTC :

L'objet de l'avenant est de mettre à jour les montants d'études programmés au vu des montants engagés. Il permet également d'intégrer dans la convention partenariale le montant des études d'avant-projet portant sur la mise en accessibilité du sous-terrain du métro et la reprise de l'émergence, études que le SMTC a engagées et préfinancées dès février 2017 (D.2017.02.01.2.7) afin de rester dans le calendrier de réalisation du projet. Cet avenant ne porte pas d'engagement supplémentaire du SMTC.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver les termes de l'avenant 5 à la convention d'application administrative et financière, de la convention cadre d'études partenariales du 30 décembre 2009.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

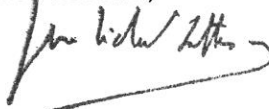
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant 5 à la convention d'application administrative et financière du 2 février 2011, de la convention cadre d'études partenariales du 30 décembre 2009.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

**CONVENTION CADRE
D'ETUDES PARTENARIALES**

**CONVENTION D'APPLICATION
ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU 2 FEVRIER 2011**

Avenant n° 5

Entre :

L'Etat

SNCF Réseau

SNCF Mobilités

Le Conseil Régional Occitanie

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne

SMTC-Tisséo

Toulouse Métropole

Ci-après désignés ensemble « les Partenaires »

Version 1 – 18 mai 2017

Préambule

Les partenaires de Toulouse EuroSudOuest, l'Etat, SNCF Réseau, SNCF Mobilités, le Conseil Régional d'Occitanie, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, SMTC-Tisseo et Toulouse Métropole, ont contractualisé une convention d'application administrative et financière, portant sur la gestion de la programmation financière de la Convention Cadre d'études partenariale.

Ce document a ainsi pour objet, de définir les engagements réciproques des parties en ce qui concerne les modalités de financement et d'exécution des études partenariales, lesquels engagements sont repris sous la forme d'un tableau de financement prévisionnel demeurant annexé à la convention d'application.

Les partenaires ont, décidé, lors du Comité de Pilotage du 8 juillet 2016, de prolonger la convention cadre d'études partenariale, au-delà de la phase d'études 2009-2015, afin de disposer d'un quatrième temps d'études, sur la période 2016-2020, nécessaire :

- à la poursuite de la préparation de la phase règlementaire des projets,
- à la finalisation des différentes études techniques (jusqu'aux Avants Projets - AVP) liées notamment à la première phase opérationnelle du PEM de Toulouse Matabiau,
- aux conditions de libération des fonciers ferroviaires et urbains.

Le Comité de Pilotage a également décidé d'apporter un financement partenarial complémentaire de 1 250 000 € HT au budget initial.

Enfin, et dans la continuité du Comité de Pilotage du 5 octobre 2015, le Comité de Pilotage du 8 juillet 2016 a validé le principe de prise en compte, dans la Convention Cadre d'études partenariales, des montants préfinancés par les maîtres d'ouvrage, dès la fin de l'année 2015, afin d'engager les premières études techniques liées aux premiers aménagements de Toulouse EuroSudOuest sur la période 2016 – 2020.

Ces évolutions ont été entérinées aux termes de l'avenant n°4 à la convention cadre, en date du 23 décembre 2016.

La mise en œuvre des études s'est traduite depuis, par des ajustements programmatiques (réalisation d'une concertation dédiée pour le schéma directeur du nœud ferroviaire de Toulouse Matabiau) et financiers (redistribution des financements du Conseil Régional Occitanie, du SMTC-Tisséo et de Toulouse Métropole, préfinancement des études AVP de la mise en accessibilité du souterrain du métro par le SMTC-Tisséo).

Ces ajustements sont sans incidence sur les cofinancements apportés par chaque partenaire pour le quatrième temps d'études 2016 – 2020.

Il convient désormais d'établir un nouveau tableau de financement prévisionnel, lequel demeure annexé aux présentes.

Ceci exposé, il a été arrêté ce qui suit :

Article 1 Objet de l'Avenant n° 5

Le présent avenant a pour objet d'acter formellement, sur le plan financier, l'évolution du dispositif de la convention cadre d'études partenariales, telle que modifiée par avenant n° 5, le 4 octobre 2017.

Article 2 – Programmation financière

La programmation financière de la convention cadre d'études partenariales, signée le 30 décembre 2009 et modifiée aux termes de trois avenants en date, respectivement, des 25 janvier 2013, 2 décembre 2013, 31 décembre 2015 et 23 décembre 2016, s'effectue, en euros courants Hors Taxe, dans la limite des participations définies à l'article 6.1 de ladite convention.

Le montant arrêté par l'avenant n°5 à la Convention Cadre, au titre des études, est de 8 489 250 € HT.

La programmation financière de la Convention cadre, établie sur la base d'un programme d'études pluriannuel validé par le Comité Technique du 4 juillet 2017.

La programmation financière initiale, reprise sous la forme d'un tableau de financement prévisionnel joint en annexe à la présente Convention, indique pour chacune des études :

- leur coût estimé (hors taxe),
- les clés de répartition de leur financement entre les Partenaires.

Des évolutions, en plus-value ou moins-value, pouvant intervenir lors de l'engagement de ces études, il sera procédé, à l'issue du processus d'études, à l'établissement d'un avenant, destiné à mettre à jour le tableau de financement prévisionnel annexé aux présentes, afin de permettre aux Maîtres d'Ouvrage d'effectuer les appels de fonds sur la base des montants réellement engagés.

Article 3 - Tableau de Financement prévisionnel

Le tableau de financement prévisionnel est mis à jour afin de prendre en compte :

3.1 Le dispositif d'études de la deuxième phase - L'actualisation au vu du réalisé :

Etude	Maître d'Ouvrage	Montant programmé	Montant engagé	Plus-Value Moins-Value
PGF-Etude d'exploitabilité	SNCF Réseau	200 000 €	186 000 €	-14 000 €

Le montant global de la deuxième phase d'études s'établit désormais à 1 175 470 € HT.

Le programme d'études, consolidé à l'échelle des trois premiers temps d'études, s'élève à 5 486 000 € HT.

3.2 Le dispositif d'études de la quatrième phase - L'actualisation au vu du réalisé

Etude	Maître d'Ouvrage	Montant programmé	Montant engagé	Plus-Value Moins-Value
Libération du Quai Militaire AVP + données complémentaires	SNCF Réseau	75 000 €	69 000 €	-6 000 €

3.3 Le dispositif d'études de la quatrième phase – L'ajustement programmatique du poste « Concertation préalable »

Le poste « concertation préalable (L103-2)», a été intégré dans le programme d'études, au titre de l'avenant 4, pour un montant de 150 000 € HT. Ce poste est désormais structuré en deux volets, pour un montant global de 170 000 € HT :

Etude	Maître d'Ouvrage	Montant programmé
Concertation préalable (L103-2) : intermodalité	SNCF Gares & Connexions	100 000 €
Concertation préalable (L103-2) : aménagement ferroviaire	SNCF Réseau	70 000 €

Cet ajustement programmatique est sans incidence financière sur les cofinancements apportés par chaque partenaire pour le quatrième temps d'études, la plus-value de 20 000 €, constatée pour le poste concertation sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, étant compensée par le redéploiement des moins-values réalisées pour les études d'exploitabilité (- 14 000 €) et de libération du Quai Militaire (- 6 000 €).

Le montant global de la quatrième phase d'études s'établit désormais à 1 264 000 € HT.

3.4 Les études préfinancées - Actualisation des études sous maîtrise d'ouvrage de Tisseo-SMTC

Etude	Maître d'Ouvrage	Montant programmé	Montant engagé	Plus-Value Moins-Value
Etudes AVP relatives à la 1ère phase d'aménagement du PEM	Tisseo-SMTC	5 000 €	212 575 €	+ 207 575 € €

Article 4 Dispositions diverses

Les dispositions de la Convention d'application administrative et financière signée le 2 février 2011 et modifiée par avenants, en date respectivement des 5 septembre 2012, 2 décembre 2013, 31 décembre 2015 et 23 décembre 2016, non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Toulouse, le

En sept exemplaires originaux

Pour l'Etat,

Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne,

M. Pascal MAILHOS

Pour SNCF Réseau Occitanie,

Le Directeur Territorial Occitanie

M. Pierre BOUTIER

Pour SNCF Mobilités Occitanie,

Le Directeur Régional

M. Jacques RASCOL

Pour le Conseil Régional d'Occitanie,

La Présidente du Conseil Régional

Madame Carole DELGA

Pour le Conseil départemental de la Haute-Garonne,

Le Président du Conseil départemental,

M. Georges MÉRIC

Pour le SMTC-Tissé

Le Président

M. Jean-Michel LATTES

Pour Toulouse Métropole,

Le Président de Toulouse Métropole

M. Jean-Luc MOUDENC

Etudes	Maître d'ouvrage	Coût total	Calendrier prévisionnel	Etat		Conseil Régional		Conseil Départemental		SNCF Réseau		SNCF Mobilités		Tisséo-SMTC		Toulouse Métropole	
				Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
PHASE 1																	
Total phase 1		2 184 489		512 403	23%	562 530	26%	185 604	8%	253 849	12%	229 143	10%			440 959	20%
PHASE 2																	
1 - PLAN GUIDE URBAIN																	
Plan Guide Urbain : Diagnostic urbain / Définition des invariants / Elaboration du plan guide	TM	596 604	T1 2013/T4 2014	328 132	55%	59 660	10%	59 660	10%							149 152	25%
Sous-total 1		596 604		328 132	55%	59 660	10%	59 660	10%							149 152	25%
2 - PLAN GUIDE FERROVIAIRE																	
Etude d'ordonnancement des travaux ferroviaires - Phase 1	SNCF R	200 794	T2 2013/T2 2014			80 318	40%			20 079	10%	20 079	10%			80 318	40%
Etude d'Ordonnancement des travaux ferroviaires - Phase 2 (reprise d'étude)	SNCF R	112 072	T4 2015			56 036	50%			22 415	20%	11 207	10%			22 414	20%
Etude d'exploitabilité de la gare Matabiau	SNCF R	186 000	T2 2013/T2 2014			74 400	40%			27 900	15%	18 600	10%			65 100	35%
Etude de programmation Quai Militaire - Raynal	SNCF M	45 000	T2 2013/T3 2013	5 625	13%	11 250	25%			11 250	25%	11 250	25%			5 625	13%
Actualisation de la programmation des services en gare	SNCF M	35 000	T3 2013/T2 2014			14 000	40%					15 750	45%			5 250	15%
Etude de programmation des activités de maintenance du Technicentre de Périole	SNCF M	Régie	T3 2013/T3 2014														
Etude de redéploiement des activités ferroviaires en gare basse de Raynal	SNCF M	Régie	T1 2014 / T4 2014														
Sous-total 2		578 866		5 625	1%	236 004	41%			81 645	14%	76 887	13%			178 707	31%
Total phase 2		1 175 470		333 757	28%	295 664	25%	59 660	5%	81 645	7%	76 887	6%			327 859	28%
MISSIONS D'AMO																	
Ordonnnancement général et planification du projet EuroSudOuest	TM	67 025	T2 2014/T2 2015	33 513	50%	6 703	10%	13 405	20%							13 404	20%
AMO Montage Juridique et Financier	TM	157 754	T3 2014/T3 2015	78 877	50%	15 775	10%	31 551	20%							31 551	20%
Total Missions d'AMO		224 779		112 390	50%	22 478	10%	44 956	20%							44 955	20%
PHASE 3																	
1 - ETUDES PRELIMINAIRES DU PEM																	
Parvis multimodaux / voiries de desserte /Ouvrages de stationnement Marengo et Périole / Couverture des voies	TM	454 470	T4 2013/T4 2014	116 106	26%	80 424	25%	56 809	13%			33 700	7%	45 447	10%	121 984	27%
Bâtiments voyageurs Matabiau et Marengo / Zone intermodale	SNCF M	264 715	T4 2013/T4 2014	36 834	14%	66 179	25%	40 310	15%	11 236	5%	53 337	20%	26 472	10%	30 347	11%
Gare Routière	CD 31	136 865	T4 2013/T4 2014	40 450	30%	17 108	13%	54 746	40%					13 687	10%	10 874	8%
Station de Métro	TISSEO	91 535	T4 2013/T4 2014	20 000	22%	11 442	13%	9 153	10%			9 154	10%	22 883	25%	18 903	21%
Sous-total 1		947 585		213 390	23%	175 153	18%	161 018	17%	11 236	1%	96 191	10%	108 489	11%	182 108	19%
2 - ETUDES PRELIMINAIRES FERROVIAIRES																	
Aménagement des quais et augmentation du nombre des voies, à Matabiau	SNCF R	480 000	T4 2013/T4 2014	111 963	23%	152 037	32%			96 000	20%					120 000	25%
Dimensionnement des quais (étude préalable à l'aménagement des quais)	SNCF R	4 150	T2 2014/T3 2014	1 038	25%	1 245	30%			830	20%					1 037	25%
Déconstruction de la Grande Halle Voyageurs	SNCF R	47 432	T2 2014/T4 2014	12 000	25%	14 400	30%			9 486	20%					11 546	25%
Remisage Quart Nord Est à Périole	CR MP	125 952	T2 2014/T3 2014	22 000	17%	62 976	50%									40 976	33%
Libération du foncier ferroviaire à Périole et Marengo	SNCF M	120 000	T2 2014/T4 2014	24 000	20%	36 000	30%					24 000	20%			36 000	30%
Sous-total 2		777 534		171 001	22%	266 658	34%			106 316	14%	24 000	3%			209 559	27%
3 - DIAGNOSTICS COMPLEMENTAIRES																	
Relevés de réseaux humides et cables (hors cables spéciaux ferroviaires) - BV Matabiau	SNCF M	18 881	T2 2015	5 640	30%	6 608	35%					3 776	20%			2 857	15%
Diagnostic structure - BV Matabiau (Tout RDC et R+1 Bât Arrivées)	SNCF M	50 000	T2 2015	4 107	8%	21 261	43%					10 000	20%			14 632	29%
Relevés de réseaux - souterrains et quais	SNCF M	22 223	T2 2015	2 850	13%	2 851	13%			3 188	14%	4 445	20%	4 445	20%	4 444	20%
Relevés de réseaux - complément des EP du PEM	TM	22 580	T4 2014	4 796	21%	2 558	11%	3 936	17%					6 774	30%	4 516	20%
Comptage et enquête multimodale du PEM de Toulouse Matabiau (HPH)	TM	15 796	T4 2014	1 027	6%			3 159	20%			3 159	20%	5 292	34%	3 159	20%
Pollution - diagnostic approfondi du site de Marengo - Périole	SNCF M	46 663	T2 2015	13 639	29%	13 639	29%					9 333	20%			10 052	22%
Sous-total 3		176 143		32 059	18%	46 917	27%	7 095	4%	3 188	2%	30 713	17%	16 511	9%	39 660	23%
Total phase 3		1 901 262		416 449	22%	488 728	26%	168 113	9%	120 740	6%	150 904	8%	124 999	7%	431 327	23%
TOTAL GENERAL																	
	5 486 000	5 486 000	2009/2014	1 375 000	25%	1 369 400	25%	458 333	8%	456 234	8%	456 933	8%	125 000	2%	1 245 100	23%

N.B. - Les pourcentages (%) représentent des valeurs approchées et figurent à titre indicatif

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20171009-20171004-4-2D-DE
Date de télétransmission : 09/10/2017
Date de réception préfecture : 09/10/2017



Etudes	Maître d'ouvrage	Coût total	Etat		Conseil régional Occitanie		Conseil départemental		SNCF Réseau		SNCF Mobilités		Tisseo-SMTC		Toulouse Métropole	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1- ETUDES PHASES 1 A 3																
Sous Total 1		5 486 000	1 375 000	25%	1 369 400	25%	458 333	8%	456 234	8%	456 933	8%	125 000	2%	1 245 100	23%
2- ETUDES PHASE 4																
PILOTAGE - GOUVERNANCE																
Etude d'impact	TM	75 000	9 375	12,5%	9 375	12,5%	11 250	15%					7 500	10%	37 500	50%
AMO pour la préparation et l'organisation de l'enquête publique	TM ⁽¹⁾	75 000	9 375	12,5%	5 625	7,5%							18 750	25%	41 250	55%
Concertation préalable (L103-2) : intermodalité	SNCF M. / G&C	100 000			5 000	5%	37 500	38%			10 000	10%	35 080	35%	12 420	12%
Concertation préalable (L103-2) : aménagement ferroviaire	SNCF R.	70 000	2 700	4%	32 780	47%			6 120	9%	15 150	22%			13 250	19%
AMO Toulouse EuroSudOuest : stratégie et planification	TM	50 000	6 000	12%	4 420	9%	10 000	20%							29 580	59%
Sous-total Pilotage - Gouvernance		370 000	27 450	7%	57 200	15%	58 750	16%	6 120	2%	25 150	7%	61 330	17%	134 000	36%
PROGRAMMATION DU PEM DE TOULOUSE MATABIAU																
PEM de Toulouse Matabiau : schéma directeur de la signalétique et de l'information voyageur	TM	75 000			3 750	5%	18 750	25%			10 330	14%	22 420	30%	19 750	26%
Bus nationaux et internaitonaux : complémentarité entre PEM de Toulouse Matabiau et les PEM périphériques	CD31	50 000			5 000	10%	22 500	45%					16 250	32,5%	6 250	12,5%
Sous-total Programmation du PEM		125 000			8 750	7%	41 250	33%			10 330	8%	38 670	31%	26 000	22%
LIBERATION DES FONCIERS FERROVIAIRES ET URBAINS : RECONSTITUTION + DEMOLITION + REMISE EN ETAT																
Libération de l'immeuble Roques																
APD - relogement en gare de l'Etablissement Commercial des Trains	SNCF M. / G&C	120 000	48 000	40%	54 000	45%					12 000	10%			6 000	5%
EP + AVP - Libération et relocalisation du cœur de réseau (volet informatique)	SNCF R.	60 000	27 000	45%	24 000	40%			6 000	10%					3 000	5%
EP + AVP - relocalisation du cœur de réseau dans PGRA (volet immobilier)	SNCF R.	80 000	36 000	45%	36 000	45%			8 000	10%						
Libération du technicentre de Périole																
AVP + données complémentaires	SNCF M. ⁽²⁾	85 000	38 250	45%	29 750	35%					8 500	10%			8 500	10%
Libération du quai militaire																
AVP + données complémentaires	SNCF R.	69 000	31 050	45%	24 150	35%			6 900	10%					6 900	10%
Libération de la halle SERNAM																
AVP + données complémentaires	SNCF M. ⁽²⁾	205 000	92 250	45%	71 750	35%			4 100	2%	16 400	8%			20 500	10%
Libération de l'ex-tri postal																
AVP + données complémentaires	SNCF R. ⁽²⁾	100 000							70 000	70%	30 000	30%				
Actualisation de l'étude de couverture des voies	SNCF R.	50 000							50 000	100%						
Centre technique du Raisin																
Sous-total Libération fonciers ferroviaires et urbains		769 000	272 550	35%	239 650	31%			145 000	19%	66 900	9%			44 900	6%
Sous Total 2		1 264 000	300 000	24%	305 600	24%	100 000	8%	151 120	12%	102 380	8%	100 000	8%	204 900	16%
3- ETUDES PREFINANCEES																
Etat initial de l'environnement	TM	71 945													71 945	100%
Concertation préalable (L103-2) :Plan Guide Urbain	TM	150 000													150 000	100%
Building Image Model (BIM) – état initial du PEM de Toulouse Matabiau	TM	61 270													61 270	100%
Etude de positionnement de la 3 ^{ème} ligne de métro au sein du PEM	Tisseo-SMTC	79 475											79 475	100%		
Etudes préliminaires du PEM – Diagnostics complémentaires	CD 31	13 620					13 620	100%								
Maîtrise d'œuvre pour les aménagements de la gare routière	CD 31	40 000					40 000	100%								
Etudes AVP relatives à la 1ère phase d'aménagement du PEM	TM	390 000													390 000	100%
Etudes AVP relatives à la 1ère phase d'aménagement du PEM	Tisseo-SMTC	212 575											212 575	100%		
Etudes AVP relatives à la 1ère phase d'aménagement du PEM	SNCF M. / G&C	230 000									230 000	100%				
Libération de l'immeuble Roques - APS – Relogement en gare de l'Etablissement Commercial des trains	SNCF M. / G&C	80 000									80 000 €	100%				
Libérations Raynal-Sernam, Périole, Marengo, Tri-postal - Etudes préliminaires	SNCF M.	350 365									350 365 €	100%				
Centre Technique du Raisin – Etude pollution	TM	60 000													60 000 €	100%
Sous Total 3		1 739 250					53 620	3%			660 365		Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171009-20171004-4-2D- DE		733 215	47%
TOTAL GENERAL		8 489 250	1 675 000	20%	1 675 000	20%	611 953	8%	607 354	7%	1 219 678		Date de télétransmission : 09/10/2017 Date de réception préfecture : 09/10/2017		2 183 215 €	26%

(1) : Maîtrise d'ouvrage déléguée à Europolia
(2) : Maîtrise d'ouvrage déléguée à SNCF Immobilier
N.B. - Les pourcentages (%) représentent des valeurs approchées et figurent à titre indicatif